

Séance extraordinaire du 21 mars 2016

Le conseil de la Ville de Lévis siège en séance extraordinaire ce vingt et unième jour du mois de mars deux mille seize à dix-huit heures, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 2175, chemin du Fleuve, Lévis.

Sont présents : les membres du conseil Jean-Pierre Bazinet, Brigitte Duchesneau, Guy Dumoulin, Mario Fortier, René Fortin, Clément Genest, Ann Jeffrey, Janet Jones, Pierre Lainesse, Réjean Lamontagne, Robert Maranda, Fleur Paradis et Michel Patry formant quorum sous la présidence du maire Gilles Lehouillier.

Sont absents : les membres du conseil Serge Côté et Michel Turner.

Assistent à la séance : Simon Rousseau, directeur général, et Marlyne Turgeon, assistante-greffière.

CV-2016-02-61

Période de questions

Sept personnes assistent à la séance. Une personne pose des questions et émet des commentaires.

CV-2016-02-62

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 mars 2016

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la présente séance ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda
Appuyé par le conseiller Clément Genest

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville tenue le 14 mars 2016, tel qu'il est modifié à la résolution CV-2016-02-54 « Demande au gouvernement du Canada de réviser l'octroi des contrats de construction de navires de la Garde côtière canadienne pour en attribuer à Chantier Davie Canada inc. » par le remplacement, au cinquième alinéa, des mots « de quatre brise-glaces et de deux navires polyvalents de la Garde côtière canadienne », par les mots « d'un brise-glace polaire de classe 2, le Montcalm, et de deux bateaux hauturiers pour la Garde côtière canadienne ».

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-02-63

Approbation du mandat de préparation du projet de service rapide par bus (SRB) à confier au Réseau de transport de la Capitale, création du

Bureau d'étude du projet de service rapide par bus (SRB) et création d'un comité directeur et nomination à ce comité
[Document d'aide à la décision DG-2016-097-R-1](#)

Il est proposé par le conseiller Michel Patry
Appuyé par le conseiller Robert Maranda

De confier au Réseau de transport de la Capitale le mandat de réaliser, à titre de mandataire, les étapes préalables à la réalisation du projet de service rapide par bus (SRB) par l'intermédiaire d'un Bureau d'étude du projet de service rapide par bus (SRB).

D'approuver l'entente de principe sur le mandat à confier au Réseau de transport de la Capitale, ainsi que la structure de gouvernance mise en place pour orienter, organiser et suivre les travaux du Bureau d'étude du projet de service rapide par bus (SRB), telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision DG-2016-097-R-1.

D'autoriser la création du Bureau d'étude du projet de service rapide par bus (SRB).

D'approuver la création du comité directeur et la nomination des personnes suivantes à ce comité :

- ✓ Richard Drouin, président du comité;
- ✓ Rémy Normard, président, Réseau de transport de la Capitale;
- ✓ Michel Patry, président, Société de transport de Lévis;
- ✓ André Legault, directeur général, Ville de Québec;
- ✓ Simon Rousseau, directeur général, Ville de Lévis;
- ✓ Alain Mercier, directeur général, Réseau de transport de la Capitale;
- ✓ Jean-François Carrier, directeur général, Société de transport de Lévis;
- ✓ Johanne St-Cyr, directrice exécutive du projet de service rapide par bus;
- ✓ André Caron, sous-ministre associé, ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec;
- ✓ Guy Paquin, directeur général, Évolution des pratiques d'affaires, Société québécoise des infrastructures;
- ✓ Liguori Hinse, membre externe;
- ✓ Jean Rochette, directeur, Gestion des immeubles, Ville de Québec;
- ✓ Laurent-Étienne Desgagnés, secrétaire du comité.

D'autoriser la participation à ce comité du directeur du Bureau d'étude du projet de service rapide par bus (SRB) et du responsable des relations avec la communauté.

D'accepter que le comité directeur soit composé des membres d'office suivants :

- ✓ Régis Labeaume, maire de la Ville de Québec;
- ✓ Gilles Lehouillier, maire de la Ville de Lévis;
- ✓ Julie Lemieux, vice-présidente du comité exécutif, Ville de Québec;
- ✓ Robert Maranda, vice-président du comité exécutif, Ville de Lévis;
- ✓ le directeur général de la Communauté métropolitaine de Québec.

D'accepter qu'une rémunération de 1 200 \$ par jour de travail soit allouée à Richard Drouin, président du comité directeur, et de 900 \$ par jour de travail à Liguori Hinse, membre externe, et d'accepter que toute autre dépense de

déplacement peut être remboursée sur présentation de pièces justificatives et conformément aux politiques en vigueur à la Ville.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-02-64

Désignation de membres du personnel affectés aux travaux du *Task Force* du Bureau d'étude pour le projet de Service rapide par bus (SRB) et création d'un comité de suivi SRB

Document d'aide à la décision DG-2016-098

Cette affaire n'est pas prise en considération.

CV-2016-02-65

Avis de motion du Règlement RV-2016-15-56 décrétant des travaux d'aqueduc, d'égouts, de voirie et d'éclairage sur une partie de la rue des Riveurs et de construction d'une amorce de rue et d'un bassin de rétention des eaux pluviales et l'acquisition d'un terrain requis pour l'aménagement de ce bassin, ainsi qu'un emprunt

[Document d'aide à la décision INF-GEN-2016-019](#)

Le membre du conseil de la Ville Fleur Paradis donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2016-15-56 décrétant des travaux d'aqueduc, d'égouts, de voirie et d'éclairage sur une partie de la rue des Riveurs et de construction d'une amorce de rue et d'un bassin de rétention des eaux pluviales et l'acquisition d'un terrain requis pour l'aménagement de ce bassin, ainsi qu'un emprunt.

Ce règlement a pour objet de décréter des travaux pour l'installation des services d'aqueduc, d'égouts et d'éclairage sur une partie de la rue des Riveurs et pour la construction d'une amorce de rue avec services et d'un bassin de rétention des eaux pluviales à être aménagé sur un terrain situé en bordure de la rue des Riveurs et l'acquisition d'un terrain pour l'aménagement de ce bassin, ainsi qu'un emprunt n'excédant pas la somme de 4 836 000 \$ pour payer cette dépense, d'un terme de 15 ans, remboursable en partie par une taxe spéciale générale imposée et prélevée annuellement sur tous les immeubles imposables du territoire de la ville, par une taxe spéciale de secteur imposée et prélevée annuellement sur tous les immeubles imposables situés sur le parcours du réseau d'aqueduc du territoire de la ville, ainsi que par des taxes spéciales de secteurs imposées et prélevées annuellement sur tous les immeubles imposables situés dans les bassin de taxation identifiés dans le règlement.

CV-2016-02-66

Avis de motion du Règlement RV-2016-15-57 décrétant certains travaux pour le prolongement de la rue Saint-Omer et du boulevard Étienne-Dallaire et sur la partie de la rue Saint-Omer située entre le boulevard Guillaume-Couture et le chemin des Forts et l'acquisition de terrains requis pour l'exécution de ces travaux, ainsi qu'un emprunt

Document d'aide à la décision INF-GEN-2016-063-R-1

Le membre du conseil de la Ville Janet Jones donne avis qu’il sera soumis lors d’une prochaine séance le Règlement RV-2016-15-57 décrétant certains travaux pour le prolongement de la rue Saint-Omer et du boulevard Étienne-Dallaire et sur la partie de la rue Saint-Omer située entre le boulevard Guillaume-Couture et le chemin des Forts et l’acquisition de terrains requis pour l’exécution de ces travaux, ainsi qu’un emprunt.

Ce règlement a pour objet de décréter des travaux d’aqueduc, d’égouts, de voirie, d’éclairage, de conduits souterrains pour l’électricité et les télécommunications et d’installation de feux de circulation dans la partie de la rue Saint-Omer située entre le boulevard Guillaume-Couture et le chemin des Forts et pour le prolongement de la rue Saint-Omer et du boulevard Étienne-Dallaire et l’acquisition de terrains requis pour l’exécution de ces travaux, ainsi qu’un emprunt n’excédant pas la somme de 9 219 000 \$ pour payer cette dépense, d’un terme de 15 ans, remboursable par une taxe spéciale générale, une taxe spéciale de secteur imposée et prélevée annuellement sur tous les immeubles imposables situés sur le parcours du réseau d’aqueduc du territoire de la ville ainsi que par des taxes spéciales imposées et prélevées annuellement sur tous les immeubles imposables situés dans les bassins de taxation identifiés à ce règlement.

CV-2016-02-67

Période d’intervention des membres du conseil

Aucun membre du conseil ne prend la parole.

CV-2016-02-68

Période de questions

Une personne pose des questions et émet des commentaires.

CV-2016-02-69

Levée de la séance

Il est proposé par la conseillère Ann Jeffrey
Appuyé par la conseillère Brigitte Duchesneau

À 18 heures 21, de lever la séance.

Adoptée à l’unanimité

Gilles Lehouillier, maire

Marlyne Turgeon, assistante-greffière
